



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

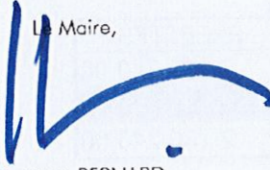
SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

01 JUIN 2023
transmis en Sous-Préfecture le
31 MAI 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-14

OBJET

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE CŒUR DE VILLE 2023

M. BESSETTES explique que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement, considéré comme une décision modificative, qui permet l'intégration des résultats définitifs de l'année n-1 lorsque ceux-ci n'ont pas été repris de manière anticipée ainsi que l'inscription de nouvelles propositions en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire du budget annexe Cœur de Ville est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 15 mai 2023,

Après avoir examiné le budget supplémentaire 2023 par chapitre,

Vu les articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-6-18 du 14 décembre 2022 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu la délibération n° 23-1-4 du 13 février 2023 relative au vote du budget primitif Annexe Cœur de Ville 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

VOTE le budget supplémentaire 2023, budget annexe Cœur de Ville, détaillé dans le tableau ci-dessous et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
NOUVEAUX CREDITS	1 408 613,05	1 408 613,05
TOTAL	1 408 613,05	1 408 613,05

La section d'investissement est adoptée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
NOUVEAUX CREDITS	2 166 240,00	2 166 240,00
TOTAL	2 166 240,00	2 166 240,00

La section de fonctionnement est adoptée.

Le budget supplémentaire total s'équilibre comme suit :

TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE CŒUR DE VILLE

	DEPENSES	RECETTES
	3 574 853,05	3 574 853,05

AUTORISE l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément au tableau détaillé ci-dessous :

		Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
CDV 01 001	deficit investissement reporté	1 390 113,05		CDV 01 1641	Emprunt		-182 500,00
				CDV 01 168748	avance du budget principal (remb à la ville)		-556 626,95
Sous-totaux Opérations		1 390 113,05	0,00	Sous-totaux Opérations			
CDV 01 3355 (040)	terrains entrée	18 500,00		CDV 01 3555 (040)	intégration subvention au coût de production	2 147 740,00	
Sous-totaux Opérations		18 500,00	0,00	Sous-totaux Opérations			
SECTION INVESTISSEMENT		1 408 613,05		SECTION INVESTISSEMENT		1 408 613,05	

		Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
CDV 515 6045	frais d'études	18 500,00		CDV 01 002	Excédent fonctionnement n-1	2 147 740,00	
				CDV 515 7574	subvention exceptionnelle		-18 500,00
				CDV 515 752	locatons	18 500,00	
Sous-totaux Opérations		18 500,00	0,00	Sous-totaux Opérations		18 500,00	0,00
042- 71355	Intégration subvention au coût de production	2 147 740,00		042-7133			
Sous-totaux Opérations		2 147 740,00	0,00	Sous-totaux Opérations			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 166 240,00		SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 166 240,00	

Accusé de réception en préfecture
078-217604814-20230524-23-3-14-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Date de réception préfecture : 31/05/2023



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD